

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 22 avril 2003 à 20 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réjean Langlois
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines, s'est joint à la séance à 21 h 30.

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 352 0403 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0403-10 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.5 Demande du Collège Shawinigan.
- 4.6 Frais de déplacement.
- 4.7 Compte de taxes – P.L.A.S.S.
- 4.8 Plan d'effectifs – Administrateurs.
- 4.9 Plan d'effectifs – Directions d'école et de centre.
- 11.4 Commission de négociation.
- 11.5 Orientations – Plan des professionnels.
- 17.2 Démission.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 353 0403 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 1^{er} avril 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0403-11, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale.

Monsieur Jean-Pierre Hogue présente alors les résultats de la consultation sur le changement d'horaire des écoles primaires et secondaires et sur le cycle 9 jours / 4 périodes au secondaire. Au terme de cette présentation, les commissaires adoptent une résolution afin de procéder à un tel changement.

Changement des
horaires des écoles
primaires et se-
condaires et sur le
cycle 9 jours / 4
périodes au se-
condaire

RÉSOLUTION 354 0403 : CONSIDÉRANT que des écoles ont exprimé le souhait d'un changement des horaires des écoles primaires et secondaires et sur le cycle 9 jours / 4 périodes au secondaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à une consultation sur ce sujet auprès notamment des conseils d'établissement et des conseils des enseignants des écoles;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les résultats de cette consultation ont permis de dégager un large consensus en faveur d'un tel changement (référence : document 0403-12);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit implanté, pour l'année scolaire 2003-2004, un changement des horaires des écoles primaires et secondaires permettant l'entrée et la sortie des élèves du primaire préalablement à ceux du secondaire;

QUE soit également implanté, pour l'année scolaire 2003-2004, un horaire des écoles secondaires sur un cycle de 9 jours / 4 périodes.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet et par suite des explications fournies par le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, des démissions de cadre sont acceptées. De même, il est procédé à la formation d'un comité de sélection. Des résolutions sont adoptées en ce sens.

Démission pour
fins de retraite de
Lise Roberge,
agente
d'administration

RÉSOLUTION 355 0403 :

fins de retraite;

CONSIDÉRANT que madame Lise Roberge, agente d'administration, a présenté une lettre de démission pour

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lise Roberge, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 30 juin 2003;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Lise Roberge.

Adopté unanimement

Démission de
Céline Isabelle,
directrice adjointe
de centre

RÉSOLUTION 356 0403 :

démission;

CONSIDÉRANT que madame Céline Isabelle, directrice adjointe de centre, a présenté une lettre de

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Céline Isabelle, laquelle démission est effective en date du 25 avril 2003.

Adopté unanimement

Président

Comité de
sélection pour le
comblement du
poste de direction
adjointe de centre

RÉSOLUTION 357 0403 :

centre est vacant;

CONSIDÉRANT, par suite de la démission de madame
Céline Isabelle, qu'un poste de direction adjointe de

le comblement de ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE que soit formé un comité de sélection pour fins de
recommandation quant au comblement du poste de direction adjointe de centre;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes
suivantes :

- ✓ Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- ✓ Pierre Chénard, directeur général adjoint;
- ✓ Direction du centre, supérieur immédiat.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général recommande après cela une modification à la Politique de
gestion des administrateurs. Il est donné suite à cette recommandation.

Modification à la
Politique de
gestion des
administrateurs

RÉSOLUTION 358 0403 :

administrateurs par le remplacement de l'article 8.1.02 par le suivant :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que soit modifiée la Politique de gestion des

- 46.** La commission scolaire accorde aux administrateurs les mêmes congés spéciaux que
ceux consentis aux enseignants.

QUE, par suite, la Politique de gestion des
administrateurs actuellement en vigueur soit remplacée en tenant compte de cette
modification.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent le plan triennal de répartition et de
destination des immeubles, la liste des écoles et des centres ainsi que les actes
d'établissement. Après avoir reçu du directeur général un rapport verbal des consultations
formelles effectuées en référence aux différentes modifications à certains actes
d'établissement qui sont recommandées, les commissaires prennent également connaissance
plus spécifiquement de l'état du dossier et de l'analyse effectuée dans le cas particulier du
Lac Édouard. La résolution ci-après décrite est ensuite adoptée.

Président

RÉSOLUTION 359 0403 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les études et les consultations requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissement ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soient adoptés les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006; document 0403-13
- Liste des écoles et des centres 2003-2004; document 0403-14
- Actes d'établissement des écoles et des centres 2003-2004. document 0403-15

Adopté unanimement

En suivi à l'adoption de la résolution 359 0403, et au transfert consécutif des élèves de l'école Notre-Dame-des-Neiges de Lac Édouard à La Tuque, les commissaires adoptent une résolution concernant particulièrement les élèves du primaire ainsi transférés.

RÉSOLUTION 360 0403 :

CONSIDÉRANT, en suivi de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2006, de la liste des écoles et des centres 2003-2004 et des actes d'établissement 2003-2004, que des élèves domiciliés à Lac Édouard et d'âge de fréquentation scolaire au primaire seront véhiculés à La Tuque;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soient pris les moyens nécessaires pour améliorer les services de transport scolaire afin d'offrir les meilleures conditions possibles à ces élèves, ainsi qu'à ceux du secondaire s'ils peuvent être inclus, notamment au niveau du confort et de la rapidité des services.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, porte à l'attention des commissaires une demande du Collège Shawinigan. Après discussions, il est convenu de la formation d'un comité d'étude pour ce dossier.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 361 0403 :

CONSIDÉRANT que le Collège Shawinigan a présenté une demande d'appui pour l'établissement d'un site d'enseignement collégial à La Tuque;

CONSIDÉRANT que le Collège Shawinigan souhaite la signature d'un protocole d'entente relatif à l'utilisation de locaux, d'ameublement et autres services;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit formé un comité d'étude pour ce dossier ayant mandat de faire une recommandation au conseil des commissaires;

QUE ce comité d'étude soit composé des personnes suivantes :

- ✓ Jean-Yves Laforest, commissaire;
- ✓ Denis Boulianne, commissaire;
- ✓ Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- ✓ Jean-Guy Trépanier, directeur des Services des ressources matérielles;
- ✓ Louise Roy, directrice d'école.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, une recommandation est soumise par le directeur général afin de modifier le taux compensatoire applicable pour les frais de déplacement établi dans le cadre de la Politique de gestion sur les frais de déplacement, de repas et de séjour. Une résolution est adoptée dans le sens de cette recommandation.

RÉSOLUTION 362 0403 :

CONSIDÉRANT qu'une étude comparative a été faite auprès d'une quarantaine de commissions scolaires sur le taux compensatoire applicable pour les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un ajustement à la hausse des taux établis par la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que les taux de 0,34 \$ par kilomètre ou de 0,43 \$ par kilomètre en covoiturage établis pour compenser les frais de déplacement soient remplacés par les taux de 0,38 \$ par kilomètre et de 0,48 \$ par kilomètre en covoiturage;

QU'entre 500 km et 1000 km (aller / retour) une entente est requise avec le supérieur immédiat quant à la compensation applicable, étant entendu que cette compensation ne peut excéder 0,10 \$/km ;

QUE pour plus de 1000 km (aller / retour) une entente est requise avec la direction générale;

Président

Secrétaire

QUE par suite l'annexe prévue à la Politique de gestion sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soit remplacée en tenant compte de ces modifications;

QUE ces modifications soient applicables pour tout déplacement effectué à compter du 1^{er} mai 2003.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général soumet à l'attention des membres du conseil des commissaires une demande de l'organisme « Le Pavillon de loisirs des aînés de Shawinigan-Sud » concernant un compte de taxes. Au terme d'échanges sur ce dossier, il est convenu de procéder à des vérifications comparatives pour des organismes de même nature, et ce, préalablement à une prise de position du conseil des commissaires sur cette demande.

Poursuivant, le directeur général soumet à l'acceptation du conseil des commissaires les plans d'effectifs 2003-2004 pour les administrateurs ainsi que pour les directions d'école et de centre. Une résolution est adoptée pour chacun de ces plans d'effectifs.

Plan d'effectifs des administrateurs 2003-2004

RÉSOLUTION 363 0403 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs 2003-2004 des administrateurs décrit au document 0403-16.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs des directions d'école et de centre 2003-2004

RÉSOLUTION 364 0403 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit accepté le plan d'effectifs 2003-2004 des directions d'école et de centre décrit au document 0403-17.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, une présentation est faite par monsieur le président Jean-Yves Laforest de recommandations du Comité de suivi relatif aux orientations – plan d'action de la Commission scolaire de l'Énergie. Ces recommandations concernent les communications. Au terme de cette présentation, les commissaires donnent suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Prioriser l'utilisation des outils des nouvelles technologies

RÉSOLUTION 365 0403 : CONSIDÉRANT le souhait et la nécessité du développement d'un système de communication rapide et flexible favorisant la consultation et l'information exprimés de diverses façons lors de la rencontre d'accueil pour la rentrée scolaire 2002-2003 le 16 août dernier;

CONSIDÉRANT que les outils de télécommunication sont déjà disponibles et largement utilisés à la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la technologie et ses possibilités évoluent très rapidement sans que tous les personnels aient la formation suffisante pour en bénéficier pleinement;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que si aucun mode de communication n'est privilégié, il y a risque de diffusion sous deux ou trois formes d'une même information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'utilisation des outils des nouvelles technologies soit priorisée comme moyen de communication interne, à savoir :

- ✓ l'utilisation du courriel avec en corollaire, une gestion adéquate du courriel, une vérification quotidienne du courriel et la formation aux usagers le cas échéant;
- ✓ l'utilisation de l'Intranet par les services, les écoles et les centres pour la documentation de référence telle que listes, formulaires, politiques, règlements, directives, procédures et autres, avec en corollaire le développement de l'Intranet de façon optimale et sécuritaire pour l'ensemble des clientèles;
- ✓ l'utilisation du site Internet;
- ✓ la mise en place d'un modèle et d'une structure de gestion du courrier électronique plus développés qu'actuellement.

Adopté unanimement

Procédure pour les messages téléphoniques

RÉSOLUTION 366 0403 : CONSIDÉRANT le souhait et la nécessité d'une réponse rapide aux demandes d'information et d'avis entre les écoles, les centres et les services, exprimés lors de la rencontre d'accueil du 16 août 2002, et lors des rencontres de comités d'étude et du comité de suivi;

CONSIDÉRANT que chaque école, centre ou service, doit disposer des équipements et procédures d'utilisation nécessaires à une réponse immédiate ou à un renvoi d'appel à la secrétaire ou à une autre personne, ou à une boîte vocale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que pour les appels téléphoniques, chaque direction de service, d'école ou de centre s'assure que l'appelant, à défaut de rejoindre la personne désirée, ait le choix de laisser son message à la secrétaire ou à défaut dans la boîte vocale, et que la faisabilité technique soit assurée par un personnel technique et des équipements adéquats.

Adopté unanimement

Élaboration d'un guide explicatif de gestion de crise et d'urgence

RÉSOLUTION 367 0403 : CONSIDÉRANT qu'une « Politique de gestion de l'information et de la communication » est en vigueur depuis le 25 juin 1998 et que cette politique précise les responsabilités des intervenants dans les situations de gestion de crise ou d'urgence mais que plus de précisions et/ou d'exemples sur la définition d'une situation de crise ou d'urgence sont souhaités;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que des « cas d'urgence » que l'on ne peut définir comme situations de crise ou d'urgence au sens de la « Politique de gestion de l'information et de la communication » se présentent parfois dans les écoles, les centres ou les services, durant ou hors des heures de travail sans que la procédure de communication en cas d'urgence ne soit connue de l'ensemble des personnes éventuellement concernées;

CONSIDÉRANT l'importance d'un langage commun, d'outils de gestion connus et disponibles, et d'une banque de mesures appropriées pour réagir efficacement en situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que, dans le cadre de la gestion de crise ou d'urgence, soit élaboré un guide explicatif ayant pour but de préciser les diverses situations considérées comme étant une « crise » ou une « urgence », incluant les mécanismes à mettre en place, et les canaux de communication s'il y a lieu;

QUE la responsabilité d'élaborer ce guide soit confié au secrétariat général, et que soit constitué un comité consultatif formé de Danielle Bolduc et Grégoire Rompré, commissaires, de Luc Marchand, directeur de centre, de Laurier Dupont, directeur d'école secondaire, de Lise Dubuc, directrice d'école primaire, de Jean-Guy Trépanier, directeur du service des ressources matérielles, de Denis Émond, directeur du service de transport scolaire et de Serge Carpentier, secrétaire général et responsable de l'application de la « Politique de gestion de l'information et de la communication ».

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est convenu de procéder à une modification de l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 368 0403 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit modifié l'ordre du jour de la présente séance pour que l'article 5.2 « Nomination d'un commissaire » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Des résolutions de félicitations sont ensuite adoptées suite à l'élection des députés oeuvrant sur le territoire de la commission scolaire.

Félicitations

RÉSOLUTION 369 0403 : CONSIDÉRANT que madame Julie Boulet a été élue députée du comté de Laviolette lors des élections provinciales du 14 avril dernier;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Julie Boulet pour son élection comme députée.

Adopté unanimement

Président

Félicitations **RÉSOLUTION 370 0403 :** CONSIDÉRANT que monsieur Claude Pinard a été élu député du comté de Saint-Maurice lors des élections provinciales du 14 avril dernier;

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Claude Pinard pour son élection comme député.

Adopté unanimement

Félicitations **RÉSOLUTION 371 0403 :** CONSIDÉRANT que madame Francine Gaudet a été élue députée du comté de Maskinongé lors des élections provinciales du 14 avril dernier;

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Francine Gaudet pour son élection comme députée.

Adopté unanimement

Félicitations **RÉSOLUTION 372 0403 :** CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Soucy a été élu député du comté de Portneuf lors des élections provinciales du 14 avril dernier;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Pierre Soucy pour son élection comme député.

Adopté unanimement

Des félicitations sont également adoptées pour une activité de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Félicitations **RÉSOLUTION 373 0403 :** Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves et aux responsables de la Troupe de cirque de l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, pour le spectacle « Miroir » tenu les 15 et 16 avril derniers.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. Madame Maryse Demers soumet alors une recommandation pour l'adoption du calendrier scolaire 2003-2004, laquelle est retenue.

Président

Secrétaire

Calendrier scolaire
2003-2004 des
ordres
d'enseignement
primaire et
secondaire

RÉSOLUTION 374 0403 :

établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le calendrier scolaire 2003-2004 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0403-18.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose recommande l'implantation d'un service de garde en milieu scolaire et une résolution est adoptée pour y donner suite.

Implantation d'un
service de garde à
l'école Notre-
Dame-des-Neiges
à Charette

RÉSOLUTION 375 0403 :

Notre-Dame-de-la-Joie et Des Vallons à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Notre-Dame-des-Neiges,

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école Notre-Dame-des-Neiges de Charette à compter de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière soumet à l'adoption du conseil des commissaires les calendriers scolaires 2003-2004 en formation générale des adultes et en formation professionnelle. La résolution ci-après décrite est adoptée sur ce sujet.

Calendriers
scolaires 2003-
2004 - formation
générale des
adultes - formation
professionnelle

RÉSOLUTION 376 0403 :

établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

Président

CONSIDÉRANT que toutes les consultations ont été faites, notamment auprès du Syndicat des enseignants de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les modifications souhaitées ont été apportées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient adoptés les calendriers scolaires 2003-2004 en formation générale des adultes et en formation professionnelle décrits au document 0403-19.

Adopté unanimement

Le directeur des Services de l'enseignement aux adultes présente ensuite un bilan des activités du Service aux entreprises en date du 30 mars 2003 et il est procédé au dépôt de celui-ci.

Bilan du Services
aux entreprises au
30 mars 2003

RÉSOLUTION 377 0403 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le bilan au 30 mars 2003 du Service aux entreprises décrit au document 0403-20.

Adopté unanimement

Monsieur Bertrand Rodrigue arrive à ce moment-ci, soit à 21 h 30.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Bertrand Rodrigue soumet initialement, pour adoption, le plan d'effectif du personnel de soutien manuel et administratif 2003-2004. Une résolution est adoptée à cette fin.

Plan d'effectif du
personnel de
soutien

RÉSOLUTION 378 0403 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2003-2004 et la consultation faite auprès du syndicat des employés de soutien;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Brunelle Lafrenière PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectif du personnel de soutien comme suit :

ABOLITION DE POSTES :

- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine aux écoles Saint-Jean-Bosco et de Sainte-Flore de Grand-Mère;
- 1 poste de secrétaire d'école, 32,5 heures/semaine aux écoles Le Sablon d'Or de Lac-aux-Sables, de la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban et Primadel de Saint-Adelphe;

Président

Secrétaire

- 1 poste de secrétaire d'école, 26,5 heures/semaine à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan;
- 1 poste de secrétaire de gestion, 35 heures/semaine à l'école Marie-Médiatrice, Services de l'équipement et Services de l'enseignement de La Tuque;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux écoles Centrale et Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux Services des finances de La Tuque;
- 2 postes d'agent de bureau classe I, 25 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 25 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 25 heures/semaine aux Services des ressources humaines de Shawinigan;
- 1 poste de téléphoniste, 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 1 poste de magasinier classe II, 32 heures/semaine (cyclique) au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 1 poste de magasinier classe II, 35 heures/semaine (cyclique) au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 1 poste de technicien en loisirs, 27 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud;

OUVERTURE DE POSTES :

- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine aux écoles Laflèche (17.5 heures/semaine) et de Sainte-Flore de Grand-Mère (17.5 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine aux écoles Sablon d'Or de Lac-aux-Sables (13 heures/semaine), De la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban (10 heures/semaine) et Primadel de Saint-Adelphe (12 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire d'école, 17,5 heures/semaine aux écoles La Providence de Saint-Tite (7 heures/semaine) et de la Vallée-de-Mékinac de Saint-Rock-de-Mékinac (10,5 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan;
- 1 poste de secrétaire de gestion, 35 heures/semaine à l'école Champagnat (7 heures/semaine) Services de l'équipement (3,5 heures/semaine) et Services de l'enseignement (24,5 heures/semaine) de La Tuque;

Président

Secrétaire

- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux écoles Jacques-Buteux (17,5 heures/semaine) et Champagnat (17,5 heures/semaine) de La Tuque;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux Services des ressources humaines de Shawinigan;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 2 postes d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine au Centre de l'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan;
- 1 poste de secrétaire, 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan;
- 2 postes de magasinier classe II, 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé au dépôt du plan d'effectif du personnel en service de garde 2003-2004, et ce, au terme des explications fournies par monsieur Rodrigue.

Plan d'effectif du
personnel en
service de garde
2003-2004

RÉSOLUTION 379 0403 : CONSIDÉRANT que les Services des ressources humaines ont élaboré un projet du plan d'effectif du personnel en service de garde pour l'année scolaire 2003-2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé le projet de plan d'effectif suivant :

ABOLITION DE POSTES :

- 1 poste d'éducatrice, 22 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain;
- 1 poste d'éducatrice, 17,5 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain;
- 1 poste d'éducatrice, 16 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 15,25 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 20 heures/semaine à l'école La Providence de Saint-Tite;
- 1 poste d'éducatrice, 16,75 heures/semaine à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- 1 poste d'éducatrice, 16 heures/semaine à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 18 heures/semaine à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 18 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud;

Président

Secrétaire

- 2 postes d'éducatrice, 18,75 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud;
- 2 postes d'éducatrice, 17,10 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 15,25 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 16 heures/semaine à l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère;
- 1 poste de responsable, 28 heures/semaine à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-de-Laurentides;
- 1 poste de responsable, 35 heures/semaine à l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère;
- 1 poste de responsable, 35 heures/semaine aux écoles Saint-Georges et Saint-André de Shawinigan-Sud;

OUVERTURE DE POSTES :

- 1 poste d'éducatrice, 15 heures/semaine à l'école Antoine-Hallé de Grand-Mère;
- 1 poste d'éducatrice, 20 heures/semaine à l'école de Sainte-Flore de Grand-Mère;
- 1 poste d'éducatrice, 22,75 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain;
- 1 poste d'éducatrice, 18,5 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain;
- 1 poste d'éducatrice, 19 heures/semaine à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan;
- 1 poste d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 17,25 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 23,75 heures/semaine à l'école La Providence de Saint-Tite;
- 1 poste d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Laflèche de Grand-Mère;
- 1 poste d'éducatrice, 22 heures/semaine à l'école Laflèche de Grand-Mère;
- 1 poste d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- 1 poste d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 16 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud;
- 2 postes d'éducatrice, 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 24 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'éducatrice, 23 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice, 18 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque;
- 1 poste de responsable, 35 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud;

Président

- 1 poste de responsable, 35 heures/semaine à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud;
- 1 poste de responsable, 35 heures/semaine à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-de-Laurentides.

Adopté unanimement

Par la suite et sur recommandation de monsieur Rodrigue, la conclusion d'ententes est autorisée.

Conclusion d'une entente

RÉSOLUTION 380 0403 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant un membre du personnel de soutien;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit acceptée une entente entre une personne salariée, madame Josée Aylwin, le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Conclusion d'une entente

RÉSOLUTION 381 0403 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant un membre du personnel de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée une entente entre une personne salariée, madame Carole Bergeron, le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines fournit ensuite une information concernant la commission de négociation.

Monsieur Rodrigue soumet après cela à l'attention des commissaires un projet du plan d'effectif du personnel professionnel pour 2003-2004. Il est procédé au dépôt de ce document.

Président

Secrétaire

Dépôt du plan
d'effectif du
personnel
professionnel
2003-2004

RÉSOLUTION 382 0403 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE le dépôt du document 0403-21 relatif au projet du plan d'effectif du personnel professionnel de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 383 0403 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 17 et 21 avril 2003, décrit au document 0403-22.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 22 h 00, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 384 0403 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 25, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos de la séance.

L'absence de madame Brunelle Lafrenière et de messieurs René Gélinas et Réjean Langlois est constatée.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 385 0403 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 386 0403 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Président

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 387 0403 :

des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

En suivi au huis clos, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démission

RÉSOLUTION 388 0403 :

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Précourt,
responsable en service de garde à l'école Saint-Joseph
de Saint-Gérard-des-Laurentides a remis sa démission, laquelle est effective à compter du 22
avril 2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Mélanie Précourt à
compter du 22 avril 2003.

Adopté unanimement

Comblement du
poste de
commissaire de la
circonscription
électorale n° 21 à
La Tuque

RÉSOLUTION 389 0403 :

CONSIDÉRANT, par suite de la démission de monsieur
Mario Champagne, qu'un poste de commissaire est
vacant pour la circonscription électorale n° 21 à La Tuque;

CONSIDÉRANT, par suite, que le conseil des
commissaires a consulté le comité de parents quant au comblement de ce poste;

CONSIDÉRANT également qu'avis public fut donné
quant à la vacance de ce poste;

CONSIDÉRANT que ce poste doit être comblé dans les
30 jours de la fin du mandat du commissaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis
Boulianne PROPOSE que soit comblé, à compter du 30 avril 2003, le poste de commissaire
de la circonscription électorale n° 21 à La Tuque, et ce, par la nomination de madame Sylvie
Duchesne.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 390 0403 :

CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite
fut récemment désigné lauréat d'or aux Grands prix
régionaux du tourisme québécois tenus à Saint-Alexis-des-Monts;

Président

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le Festival Western de Saint-Tite sera finaliste au niveau provincial pour les Grands prix du tourisme québécois qui auront lieu à Québec le 16 mai prochain, et ce, dans la catégorie « Manifestation touristique – Budget d’exploitation de plus de 1 million \$ »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées au comité organisateur du Festival Western de Saint-Tite pour cette mention d’honneur.

Adopté unanimement

À 22 h 50, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 391 0403 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l’Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire